



VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

VILLE DE
HOUILLES

République Française
Département des Yvelines

Décision du 14 mai 2024 n° 24/042
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Objet : Signature du marché n°2023.34 relatif aux travaux de
réhabilitation de l'école maternelle Salvador Allende

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 4° permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu la délibération n° 20/224 en date du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le besoin de la Ville relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation de l'école maternelle Salvador Allende,

Considérant que pour répondre à ce besoin et compte tenu du montant estimatif, la Ville a organisé la passation d'un marché public suivant une procédure adaptée ouverte dévolu en 11 lots :

- Lot 2 : Étanchéité / Couverture
- Lot 3 : Façades
- Lot 4 : Menuiseries extérieures / occultations
- Lot 5 : Serrurerie
- Lot 6 : Plâtrerie
- Lot 7 : Menuiseries intérieures
- Lot 8 : Carrelage Faïence
- Lot 9 : Peinture / sols souples
- Lot 10 : Électricité CFO – CFA
- Lot 11 : CVC / plomberie
- Lot 12 : Aménagements extérieurs

Le Lot n°1 – Désamiantage rattaché à cette opération de travaux ayant fait l'objet d'un marché n°2023.23, attribué par décision n°23/133 du 28 novembre 2023 et notifié le 29 suivant ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240514-DM24-042-AU
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

Considérant qu'à cet effet une consultation a été lancée par publication d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence le 18 janvier 2024 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), sur le profil d'acheteur achatpublic.com et sur le site internet de la Ville, avec une date et une heure limites de remise des offres fixées au 12 février 2024 à 12h00,

Considérant qu'au terme de cette échéance trente-quatre (34) entreprises ont répondu à la consultation et dans les délais impartis,

Considérant qu'en cours de passation du marché, le pouvoir adjudicateur a décidé de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général le lot n° 4 – Menuiserie extérieure / occultations, par décision n°24/031 du 27 mars 2024 et de le relancer suivant une procédure adaptée ouverte,

Considérant que l'analyse des offres réceptionnées sur les autres lots a permis d'identifier des offres économiquement avantageuses telle que consigné dans le Rapport d'Analyse des Offres,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : DE SIGNER le marché n°2023.34 relatif à des travaux de réhabilitation de l'école maternelle Salvador Allende avec :

- Pour le Lot 2 : Etanchéité / Couverture, la société Chapelec SAS, sise 5 rue Philippe Lebon - 92390 VILLENEUVE LA GARENNE, ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant global forfaitaire de 241 445,90 € HT, décomposé comme suit :
 - Offre de base : 163 305,90 € HT,
 - PSA 2 : 78 140,00 € HT, correspondant à la prestation supplémentaire alternative portant sur les travaux de couverture du Dôme en imitation zinc ;
- Pour le Lot 3 : Façades, la société EMERAUDE SAS, sise 8 rue Farman - 93290 TREMBLAY EN France, ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant global forfaitaire de 239 807,30 € HT ;
- Pour le Lot 5 : Serrurerie, la société Cisco Bâtiment, sise 4 rue Joseph et Étienne de Montgolfier - 93110 Rosny-sous-Bois, ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant global forfaitaire de 29 978,03 € HT ;
- Pour le Lot 6 : Plâtrerie, la société TINO RC, sise 253 Route de Saint Germain - 78420 CARRIERES SUR SEINE, ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant global forfaitaire de 118 167,32 € HT ;
- Lot 7 : Menuiseries intérieures, la société TINO RC, sise 253 Route de Saint Germain - 78420 CARRIERES SUR SEINE, ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant de 106 575,00 € HT ;
- Pour le Lot 8 : Carrelage Faïence, la société EGV.BAT, sise 50 RUE VOLTAIRE - 92150 SURESNES, ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant global forfaitaire de 40 408,43 € HT ;
- Pour le Lot 9 : Peinture / sols souples, la société SARL HAYET, sise 107 RUE DES HAIES - 75020 PARIS, ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant global forfaitaire de 101 140,96 € HT ;
- Pour le Lot 10 : Electricité CFO – CFA, la société IB ELEC, sise 112 avenue de Paris - 94300 VINCENNES, ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant global forfaitaire de 137 951,70 € HT ;
- Pour le Lot 11 : CVC / plomberie, la société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT, sise 59 AVENUE GASTON ROUSSEL - 93230 ROMAINVILLE, ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant global forfaitaire de 269 958,15 € HT ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240514-DM24-042-AU
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

- Lot 12 : Aménagements extérieurs, à la société TINO RC, sise 253 Route de Saint Germain - 78420 CARRIERES SUR SEINE, ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune, pour un montant global forfaitaire de 9 987,60 € HT.

Article 2 : **DE PRÉCISER** que le marché prend effet à sa date de notification pour une durée allant de cette date au terme de la période de garantie de parfait achèvement des travaux.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 14 mai 2024

Publication effectuée le : 14 mai 2024

Exécutoire ce jour : 14 mai 2024

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240514-DM24-042-AU
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024